
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 avril 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alex Norris, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 0459

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 avril 2025 en y retirant le point 60.001 et y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 0460

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 0461

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 0462

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., fournisseur exclusif, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 997 695,14 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 3 février 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 99 769,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1257655002

CE25 0463

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Toromont CAT (Québec), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le raccordement, les essais et la mise en service des panneaux de commande et de contrôle des trois génératrices de l'usine Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 850 007,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20735 (Lot 2);
- 2- d'autoriser une dépense de 427 501,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1254087001

CE25 0464

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Nadon Sport Saint-Eustache inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de motocyclettes pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 350 434,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20861;
- 2- d'autoriser une dépense de 52 565,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 521,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1257567006

CE25 0465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipements TWIN (LAVAL) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes sur des modules porteurs pour les camions multimodes fournis par la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 163 954,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20862;

- 2- d'autoriser une dépense de 8 197,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1257567005

CE25 0466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la dépense additionnelle de 137 541,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation de résidus de construction, rénovation et démolition et d'encombrants valorisables dans le cadre d'un contrat accordé à GFL Environmental inc. pour l'écocentre LaSalle (CG23 0293), majorant le montant total du contrat de 2 464 179,51 \$ à 2 601 720,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 852,72 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1259403001

CE25 0467

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la 2^e option de prolongation de 12 mois, à compter du 18 octobre 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 71 997,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'exterminateur couvrant divers bâtiments entretenus par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, dans le cadre du contrat accordé à Astro Extermination (9291-1130 Québec inc.) (CE21 1520), majorant ainsi le montant total de la dépense de 298 788,99 \$ à 370 786,34 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 799,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1257157004

CE25 0468

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, d'une durée de 36 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 718 315,86 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un outil collaboratif d'analyse (SAAS) de plans et de projets, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Construction Stack Canada (anciennement Solutions SmartUse inc.) (CG21 0346), majorant ainsi le montant total de la dépense de 805 744,81 \$ à 1 524 060,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1255035002

CE25 0469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Brita Canada Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de dispositifs de filtration à usage individuel pour la réduction du plomb dans l'eau pour une période de 12 mois avec la possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 618 473,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20813;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1258696001

CE25 0470

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 500 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198) majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 \$ à 20 500 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1259563008

CE25 0471

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 10 439 495,45 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de divers châssis de camions lourds, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Globocam (Montréal) inc. (CG23 0289), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 22 026 758,19 \$ à 32 466 253,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 565 924,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget PDI du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1257428007

CE25 0472

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de gestion de brigades de propreté dans le centre-ville, pour l'année 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 425 940,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20915;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1250005003

CE25 0473

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Groupe de construction Depiedmont inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection et de réparation des structures pour divers lots situés dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal - (contrat 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 897,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501204;
- 2- d'autoriser une dépense de 482 534,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 138 905,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe de construction Depiedmont inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1247231055

CE25 0474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 372 372 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519604;
- 2- d'autoriser une dépense de 237 237,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 985 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1257231001

CE25 0475

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont, de Lachine, de LaSalle et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 655 279,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519401;

- 2- d'autoriser une dépense de 365 527,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 305,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1257231021

CE25 0476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 90 011,39 \$, taxes incluses, au contrat de gré à gré accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG22 0312), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat numéro 408410 (CG22 0115), en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 002,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1257231011

CE25 0477

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Indy-Co inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement et mise en valeur des vues du bassin au parc Jarry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218 780,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6155;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 817,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 21 878,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 32 817,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1255788001

CE25 0478

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 862 358,09 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), sans majoration de la dépense maximale du contrat de 17 424 389,99 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1255651001

CE25 0479

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du revêtement en gazon synthétique des terrains de tennis et de mini-soccer ainsi que de l'accès au gradin au parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 907 842,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6151;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 784,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 45 392,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1255513001

CE25 0480

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Environnement Routier NRJ inc., le contrat pour les travaux d'aménagement de corridor de mobilité durable, (feux de circulation, travaux civils et électriques et pistes cyclables) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 314 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 521902;

- 3- d'autoriser une dépense de 862 810,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1248848023

CE25 0481

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement dans la rue Murray, entre les rues William et Smith dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 976 303,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405720;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 039 541,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 883 243,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Super inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1257231006

CE25 0482

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction Deric inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des passerelles des trois bassins d'emmagasinement et la remise à niveau des garde-corps des quatre bassins d'emmagasinement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 855,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2508-198054-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 278,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1259931001

CE25 0483

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Romcobat Bâtiments inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rénovation de la maçonnerie et de remplacement des fenêtres de la façade principale de l'usine de filtration d'eau de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 318 896,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15949;
- 2- d'autoriser une dépense de 63 779,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 47 834,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1256498002

CE25 0484

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cette organisation, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels;

ORGANISATION	PÉRIODE	ADDENDA
Association Régionale de Soccer Concordia inc.	1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	Addenda

de recommander au conseil municipal :

d'approuver deux projets d'addenda entre la Ville de Montréal et ces organisations, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels;

ORGANISATIONS	PÉRIODE	ADDENDA
Sodem inc.	1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	Addenda
TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire	1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026	Addenda

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cette organisation, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels;

ORGANISATION	PÉRIODE	ADDENDA
Sports Montréal inc.	1 ^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026	Addenda

Adopté à l'unanimité.

20.023 1253769001

CE25 0485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir sur demande les services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version 12.x, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20825;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1257684002

CE25 0486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 839 561,25 \$, taxes incluses, pour la prestation du Service des technologies de l'information (TI) pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG22 0412), majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 847 034,74 \$ à 2 686 595,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des TI, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1256634001

CE25 0487

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle Cimaise inc. et DWB Consultants, regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 715 751,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20796;

- 2- d'autoriser une dépense de 343 150,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du regroupement des firmes Cimaise inc. et DWB Consultants;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1256498001

CE25 0488

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels d'huissiers de justice pour exécuter les décisions de justice de la cour municipale de la Ville de Montréal à la firme Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice, inc.;
- 2- d'autoriser une dépense estimée à 1 713 759,86 \$, taxes incluses, pour une période de 32 mois avec deux options de prolongation d'une année, débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 31 janvier 2028 pour la somme totale des contrats pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1255716001

CE25 0489

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Les Consultants AMMCO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels dans le cadre d'exécution de mandats de gestion et planification de la maintenance des actifs de production liés au progiciel de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) Maximo, pour une somme maximale de 334 108,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20791;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1259979001

CE25 0490

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, d'une durée de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 1 141 429,63 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec STI Maintenance inc. (4 lots) (CG22 0494), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 408 401,68 \$ à 4 549 831,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1255566002

CE25 0491

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de contrôle de qualité des matériaux (génie civil) dans le cadre de travaux au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 506 177,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2332;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc., à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président (par intérim) de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1250649002

CE25 0492

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Géninnovation inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de caractérisation des sols dans le cadre de travaux au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 363 607,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2333;

- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la firme Géninnovation inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Géninnovation inc.;
- 4- d'autoriser le président (par intérim) de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1250649003

CE25 0493

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 741 502,30 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 21 674,70 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1259563007

CE25 0494

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle CIMA+ S.E.N.C., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux, pour une somme maximale de 466 798,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20812;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information et, ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1255035003

CE25 0495

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'inspection des façades des bâtiments Lucien-Saulnier et Lucien-Saulnier Annexe, en vertu de la Loi 122, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 146 490,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20719;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 298,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1255684001

CE25 0496

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente de subvention entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal aux enquêtes contre les intoxications involontaires au GHB pour 2024-2025;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 83 500 \$ à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet d'entente;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel pour 2025;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1254974002

CE25 0497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de deuxième addenda à l'entente de développement entre la Ville et 9143-7459 Québec inc. pour le développement du projet immobilier « Le Nordelec », approuvé le 29 février 2008 (CM08 0275).

Adopté à l'unanimité.

20.036 1237680009

CE25 0498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Quantum eMotion Corp., pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2027, des espaces situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, d'une superficie totale de 1 382 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 82 632 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1258933002

CE25 0499

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le deuxième projet de convention de renouvellement du bail par laquelle la Ville de Montréal loue du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, un espace locatif sur le site situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer de 806 414,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 26 223,96 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1256025005

CE25 0500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à des fins de musée, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières, moyennant un loyer symbolique total de 300 \$, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. La subvention immobilière représente une somme de 730 368 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1255941001

CE25 0501

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet d'occuper à Groupe TVA inc. et à Bell Média inc., pour une période de 10 ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 995,7 mètres carrés, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi qu'un bâtiment, moyennant un loyer total de 4 810 404,73 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 180 735,36 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2025;
- 3- d'autoriser l'affectation des revenus de loyers annuels perçus par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à la mise en valeur, à la protection et à la gestion des opérations du site patrimonial déclaré du Mont-Royal;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire en revenus et en dépenses de 168 982,07 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à compter de 2026;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1236025007

CE25 0502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Société du patrimoine Angus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1259861002

CE25 0503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Ma chambre inc. pour la réalisation de 32 unités de logement situées au 1849-1857, rue Saint-André dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de Ma chambre inc., tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'autoriser une aide financière de 1 883 328 \$ à Ma chambre inc. représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5- d'autoriser une aide financière additionnelle de 310 000 \$ provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1243716005

CE25 0504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Fondation Yvon Lamarre pour la construction du Centre Lise et Yvon Lamarre, un bâtiment de 16 nouvelles unités de logement situé au 1701 et 1703, boulevard Desmarchais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, lot 6 527 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser une aide financière maximale de 1 120 000 \$ à La Fondation Yvon Lamarre représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1248440001

CE25 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 750 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 21^e édition de la Patrouille verte pour la période du 26 mai au 17 août 2025 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1259089001

CE25 0506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'addenda n° 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Événement Hoodstock (CM24 0073) afin d'accorder une contribution additionnelle de 190 000 \$, portant le montant maximal à 390 000 \$ et de prolonger la durée de la convention de contribution financière jusqu'au 31 décembre 2025, pour le projet de « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention de contribution financière au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1256525001

CE25 0507

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Refuge Mitshuap Montréal pour l'organisation d'un événement visant à assurer leur financement et ainsi assurer la continuité de leurs offres de services aux populations itinérantes autochtones et allochtones;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1255712001

CE25 0508

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à PALME Québec pour la réalisation de la 11^e édition du colloque sur les parcs éco-industriels qui se tiendra à Montréal le 6 mai 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1257408001

CE25 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 260 000 \$ et un soutien technique estimé à 9 284 086 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les années 2025, 2026 et 2027, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival	Soutien financier total 2025-2026-2027 recommandé dans ce dossier
Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc.	Défilé de la Fête nationale et le Grand spectacle	525 000 \$
Festival du nouveau cinéma	Festival du nouveau cinéma	555 000 \$
Festival Igloo	Igloo Nouvel An	420 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal	Festival international de musique Pop Montréal	375 000 \$
Festival Juste pour rire	Juste pour rire/Just for Laughs	1 500 000 \$
Festival M.A.D. Montréal	Festival M.A.D.	465 000 \$
Fierté Montréal	Fierté Montréal	1 860 000 \$
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	360 000 \$
MUTEK	MUTEK	525 000 \$
Orchestre symphonique de Montréal	Virée classique OSM	300 000 \$
Salon du livre	Salon du livre	375 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'accorder un soutien financier additionnel de 155 000 \$, soit 5 000 \$ en 2025 et 2026 et 145 000 \$ en 2027 à l'organisme Festival Fantasia, dans le cadre du Festival Fantasia (CM24 0714), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 4- d'accorder un soutien financier additionnel de 1 725 000 \$, soit 175 000 \$ en 2025 et 775 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme Le Festival International de jazz de Montréal inc., dans le cadre du Festival International de jazz de Montréal (CM23 0719), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 5- d'accorder un soutien financier additionnel de 1 175 000 \$, soit 175 000 \$ en 2025 et 500 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme Les Francolies de Montréal inc., dans le cadre des Francos de Montréal (CM23 0718), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 6- d'accorder un soutien financier additionnel de 117 500 \$, soit 12 500 \$ en 2025 et 52 500 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme MOMENTA Biennale de l'image, dans le cadre de MOMENTA Biennale de l'image (CE24 1069), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 7- d'accorder un soutien financier additionnel de 435 000 \$, soit 35 000 \$ en 2025 et 200 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme Productions Nuits d'Afrique inc., dans le cadre du Festival international Nuits d'Afrique (CM23 0717), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 8- d'accorder un soutien financier additionnel de 450 000 \$, soit 10 000 \$ en 2025 et 220 000 \$ en 2026 et 2027 à l'organisme TERRES EN VUES, Société pour la diffusion de la culture autochtone dans le cadre du Festival international Présence autochtone (CM23 0560), majorant ainsi le soutien financier et prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 9- d'accorder un soutien technique additionnel estimé à 12 355 328,90 \$ aux organismes mentionnés aux points 3 à 8 pour le déploiement des éditions 2025, 2026 et 2027 des festivals;
- 10- d'approuver les projets d'addenda entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 11- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1256370002

CE25 0510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 1 260 000 \$ en 2026 et 2027 à la Cité des arts du cirque, dans le cadre du festival Montréal Complètement Cirque (CG24 0656), prolongeant la convention jusqu'en 2027;
- 2- d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1256370003

CE25 0511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à l'entente de contribution financière (CG24 0185) avec la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027 afin de porter le montant total à 800 000 \$, majorant ainsi de 50 000 \$ la valeur de l'entente;
- 2- d'imputer cette dépense additionnelle conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1257956002

CE25 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de déléguer au conseil municipal pour une période de cinq ans, la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1258126003

CE25 0513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de cinq ans, la gestion et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1258126004

CE25 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (358 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1255449001

CE25 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1257515002

CE25 0516

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 3 610,85 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 7 au 17 février 2025, à Bogota et à Medellin en Colombie, dans le cadre d'une mission économique;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1250843002

CE25 0517

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un transfert de 590 000 \$ des surplus dédiés à l'urgence climatique vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) pour un projet de suivi de la pollution en lien avec l'action 13 du Plan Climat.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1255689001

CE25 0518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour, selon les termes et conditions prévus au document d'Entente de règlement hors cour signée les 21 et 24 mars 2025, du recours intenté en Cour supérieure (dossier CS : 500-17-120923-225) par Centre d'achats First Ventures Itée c. Ville de Montréal et Procureur général du Québec (ministère des Transports et de la Mobilité Durable) par lequel Centre d'achats First Ventures Itée s'engage à céder à la Ville, sans frais, une servitude d'utilités publiques sur une partie des lots 2 190 815, 5 295 444, 5 365 305, 5 428 865, 5 598 581, 5 598 582, 5 598 583, 2 888 850, 2 888 852 et 2 888 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de servitude pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel (correspondant à l'Annexe 4 de l'entente hors cour);
- 3- d'autoriser le greffier à intervenir dans un acte de cession entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable et Centre d'achats First Ventures Itée afin de déclarer que la Ville de Montréal cède, à toutes fins que de droit, tous ses droits, titres de propriété et intérêts qu'elle pourrait détenir dans les lots 5 598 581 et 5 598 583 pourvu que cette intervention soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel (Annexe 1 de l'entente hors cour).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1240326005

CE25 0519

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 135 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance 6, jointe au présent dossier décisionnel, en vue de modifier, dans l'annexe 6 de ce règlement, la « grille tarifaire numéro 1 ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1255548001

CE25 0520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Direction	de	à	Longueur	Plage horaire	Arrondissement
Nouvelle voie réservée pour bus en rive (SRB)	Henri-Bourassa	Voie exclusive bus	est et ouest	de Saint-Firmin	des Récollets	2,6 km	24 h (7 jours sur 7)	Ahuntsic-Cartierville Montréal-Nord
Allongement des heures d'opération	Newman	Bus, taxis	est et ouest	90 ^e avenue	Angrignon	3,1 km	6h:00 à 20h:00 (lundi au vendredi)	LaSalle

Adopté à l'unanimité.

40.002 1254368002

CE25 0521

Vu la résolution CA25 170062 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 mars 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter la fermeture définitive de la portion du chemin Goyer entre le chemin Bedford et la rue Goyer, et de retirer cette portion du chemin du registre des rues, ruelles et voies de la Ville pour la verser au registre des parcs afin d'y aménager un espace vert.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1249982001

CE25 0522

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 13 avril au 8 mai 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1255703005

CE25 0523

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance 22, jointe au présent dossier décisionnel, visant à établir et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules sur l'avenue Papineau et la rue Saint-Urbain dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1254368001

CE25 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'organisme Son hors, enregistré au numéro 1170198973, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le samedi 26 avril 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise aux Entrepôts Dominion;
- 2- d'autoriser l'organisme Octov, enregistré au numéro 1175306258, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le dimanche 11 mai 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise aux Entrepôts Dominion.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1258994003

CE25 0525

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1254352001

CE25 0526

Vu la résolution CA23 22 0151 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, de Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec ».

Adopté à l'unanimité.

40.008 1234334006

CE25 0527

Vu la résolution CA23 22 0150 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux immeubles Le Nordelec ».

Adopté à l'unanimité.

40.009 1234334008

CE25 0528

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1256194001

CE25 0529

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1254750001

CE25 0530

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » introduisant un indicateur stratégique et des cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation, et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Tableau indicatif de la nature des modifications »;
- 2- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 3- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.012 1253422003

CE25 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte de neuf étages comportant 282 logements sur les lots 2 165 528, 2 165 642 et 2 165 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (7640 et 7680 à 7740, boulevard Saint-Michel), conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), et ce, malgré :
 - les dispositions suivantes de la grille des usages et des normes C03-073 de l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) :
 - les catégories d'usages autorisées;
 - la hauteur maximale en mètres et en étages;
 - le mode d'implantation;
 - la marge avant secondaire;
 - la marge latérale;
 - le pourcentage de maçonnerie;
 - les dispositions suivantes du Règlement de zonage 01-283 :
 - les articles 9 et 11 concernant la hauteur minimale à respecter sur les 4 premiers mètres à partir de la façade;
 - l'article 47 concernant l'exigence d'implantation sur la limite de propriété sur une profondeur minimale de 4 m depuis la façade;
 - l'article 85 concernant la visibilité d'un équipement de mécanique sur une façade;
 - l'article 167 interdisant l'aménagement d'un usage commercial au même niveau qu'un logement;
 - les articles 543 et 551 concernant les aménagements requis autour d'une aire de chargement et la largeur d'une voie d'accès.

aux conditions suivantes :

- qu'au plus 282 logements soient aménagés dans le bâtiment;
- qu'au moins 29 logements possèdent trois chambres à coucher et une superficie minimale d'au moins 96 mètres carrés;
- qu'aucun logement ne soit aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment;
- que la hauteur du bâtiment n'excède pas neuf étages et 29 mètres;
- qu'une construction hors toit respecte la hauteur maximale accordée par la présente autorisation;
- que les façades du bâtiment soient revêtues d'au moins 65 % de maçonnerie;
- que les murs adjacents à des logements respectent une marge minimale de trois mètres par rapport à la limite de propriété ouest (ruelle);
- qu'aucun logement, incluant un espace extérieur qui lui est propre, ne soit aménagé à moins de 30 mètres de la limite de propriété nord (boul. Crémazie);
- que la hauteur du bâtiment soit modulée en fonction de la proximité et de la hauteur des bâtiments voisins;

- que chaque logement ait accès à un espace extérieur privé;
- qu'aucun balcon ou loggia ne soit orienté directement sur la ruelle, et ce, pour les niveaux 0 à 7 du bâtiment;
- que des cloisons acoustiques séparent les logements des usages commerciaux lorsqu'ils se retrouvent au même niveau;
- qu'un local destiné à l'usage garderie, ainsi qu'une aire de jeux extérieure, ne soient pas adjacents à la cour avant donnant sur le boulevard Crémazie;
- qu'au plus 190 unités de stationnement pour automobiles soient aménagées et qu'elles soient situées à l'intérieur du bâtiment;
- que des arbres soient plantés sur le domaine privé à l'extrémité nord du site, entre le boulevard Crémazie et la façade du bâtiment;
- qu'un concept d'affichage illustrant la disposition des enseignes sur les façades du bâtiment soit fourni avant l'émission du permis de construction;
- qu'une étude de circulation soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- qu'une étude sur les impacts éoliens de la construction projetée soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- qu'une étude acoustique démontrant que le niveau sonore à l'intérieur des logements ne dépassera pas 40 dBA Leq (24h) soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- que les équipements de climatisation installés sur les balcons ne soient pas visibles de la voie publique;
- que la demande de permis soit exemptée de l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (RCA23-1400) et qu'elle soit évaluée par l'autorité compétente en vertu des objectifs et critères énumérés à l'annexe A;
- qu'au moins 80 % de la superficie résidentielle vise la réalisation de logement social ou de logement abordable au sens du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) (RMM);
- que la construction du bâtiment et la réalisation des aménagements paysagers conformément aux plans approuvés pour permis fassent l'objet d'une garantie financière de 251 440 \$;
- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux de construction ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2- de mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution, en arrondissement.

ANNEXE A

Territoire d'application

Adopté à l'unanimité.

40.013 1246996026

CE25 0532

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Mylène Gauthier au poste de directrice - Salubrité et programme, dans la fourchette salariale FM10, à compter du 2 avril 2025 ou de toute autre date déterminée entre les deux parties pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1256991001

CE25 0533

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur les projets de règlements visant à encadrer le projet de requalification de l'ancien couvent des Franciscains.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1257010004

CE25 0534

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport des activités 2024 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1256724001

Levée de la séance à 11h40.

70.001

Les résolutions CE25 0459 à CE25 0534 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint